



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Concertation préalable

Réponse au bilan des Garants

Version 05 09 2023

SOMMAIRE

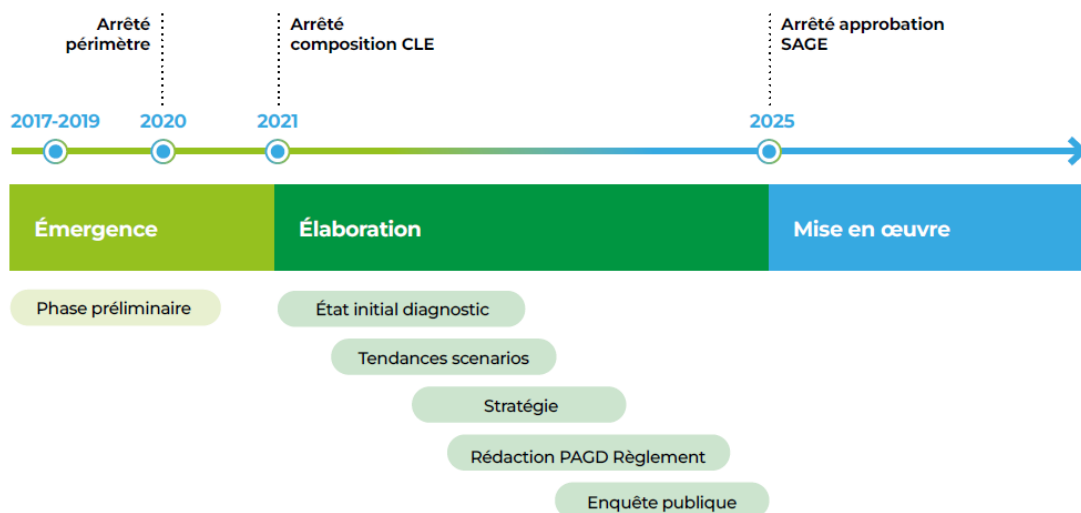
1. Rappel du contexte.....	3
2. Réponse aux recommandations des garants.....	5
2.1. Concertation continue :.....	5
2.2. Préciser les contours du SAGE NRG.....	6
2.3. Evaluation de la Démarche et facteurs clés de réussite.....	6
2.4. Ateliers thématiques et visites de sites.....	7
2.5. Instance de concertation citoyenne permanente.....	8
2.6. Accessibilité des documents finaux et gouvernance de l'eau.....	9
2.7. Site internet.....	10
2.8. Présentation du Bilan des Garants.....	10
3. Réponses aux suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponses.....	12
3.1. Gouvernance de l'eau.....	12
3.2. Préciser les limites.....	12
3.3. Réponses aux interrogations techniques en suspend.....	13

Ce rapport a pour objectif d’apporter les éléments de réponse au bilan des garants de la concertation nommés par la CNDP, dans le cadre de la Concertation préalable du SAGE Neste et rivières de Gascogne, transmis à la CLE le 7 juillet 2023



1. RAPPEL DU CONTEXTE

La Commission Locale de l’Eau Neste et rivières de Gascogne créée en 2021 a pour objectif l’élaboration puis la mise en œuvre du SAGE «Neste et rivières de Gascogne».



La procédure de concertation préalable dans les SAGE est prévue à l’article L. 121 15 1 du code de l’environnement.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) a souhaité nourrir sa réflexion en phase Tendances et scénarios en faisant appel à une concertation citoyenne afin de l'éclairer dans ses travaux d'élaboration du SAGE NRG. Elle a demandé auprès de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), la nomination de deux garant.e.s et la mise en place d'une concertation préalable.

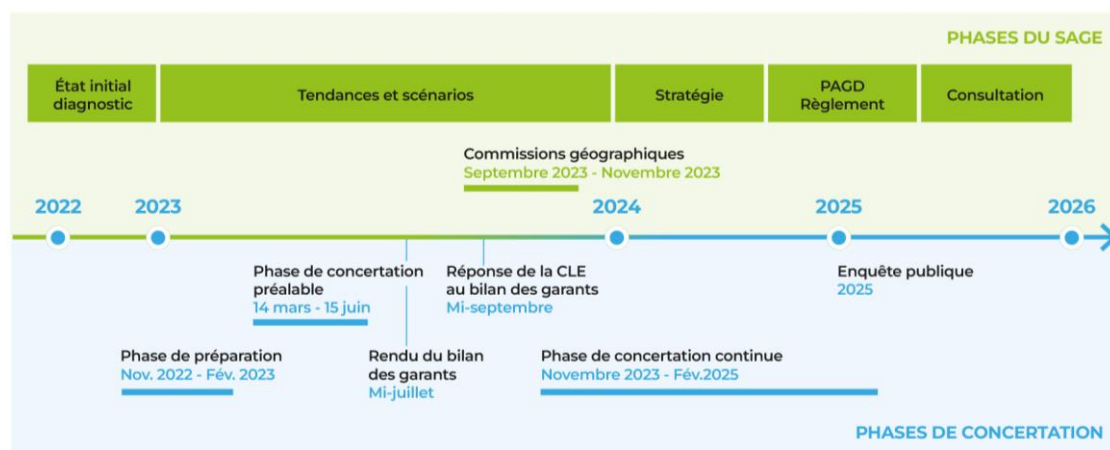
Le 14 décembre 2021, la CLE NRG a validé le principe de la concertation préalable et la demande de nomination de garant de la concertation.

Le 7 février 2022 le Président de la CLE NRG et le Président de sa structure porteuse, le Département du Gers, ont saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) pour la désignation de garant dans le cadre de la démarche du SAGE NRG.

Le 25 mars 2022, le Préfet du Gers, coordonnateur de la procédure du SAGE NRG s'est associé à cette demande de nomination auprès de la CNDP.

Le 2 mars 2022, la CNDP a désigné Mme Anne-Isabelle Pardineille et M. Ivan Pascaud garant.es de la concertation préalable, sur le projet d'élaboration du SAGE NRG.

La concertation préalable du SAGE NRG a eu lieu du 14 mars 2023 au 8 juin 2023. Elle s'est matérialisée par 25 évènements sur le territoire (ateliers, ciné débats, marchés...) et un questionnaire en ligne.



Le détail des évènements et l'ensemble des comptes rendus et synthèses de la concertation sont disponibles sur le [site du sage NRG, page concertation préalable](#).

Le [bilan de la concertation préalable des garants](#) a été remis à la CLE par courriel le vendredi 7 juillet 2023.

Une réponse à ce bilan doit être faite à la CNDP dans un délai de deux mois.

Le projet de réponse a été soumis à tous les membres de la CLE par courriel le 12 juillet 2023. Le présent document intègre les retours des membres de la CLE

Les retours des membres de la CLE sur ce projet de réponse ont été intégrés et travaillés lors du bureau de la CLE du 5 septembre 2023.

2. REPONSE AUX RECOMMANDATIONS DES GARANTS

Ce paragraphe liste les réponses apportées aux recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s

Pour plus de lisibilité et de suivi, les réponses sont structurées conformément au tableau de synthèse du bilan des garants, transmis le 7 juillet 2023 (Annexe 1 Tableau des demandes de précisions et recommandations des garant.e.s)

2.1. CONCERTATION CONTINUE :

La concertation continue*, actée dès le début de la préparation de la concertation préalable, a été annoncée systématiquement aux participant.e.s au cours du processus. Il faut maintenant en définir plus précisément les modalités et le contenu.

Réponse du Maître d'ouvrage du SAGE NRG :

Un courrier va être envoyé à la CNDP afin de demander la nomination d'un.e garant.e pour la concertation continue, conformément aux préconisations des garants. L'objectif de la concertation continue est de poursuivre le travail avec les citoyens du territoire afin d'alimenter les travaux de la CLE, en particulier pour élaborer sa stratégie.

Pour cette concertation continue, nous proposons de réaliser des supports vulgarisés à destinations des citoyen.nes afin de préciser les contours du SAGE NRG tel que recommandé par les garant.es ainsi que les contours de la concertation continue.

Ces documents seront disponibles sur le site du SAGE NRG et seront communiqués lors de la concertation continue.

Conformément au bilan des garants, une amélioration sera mise en place sur la diffusion presse et médias lors de la concertation continue.

Au vu de la taille du territoire, une vigilance sera faite afin qu'un relais soit fait sur l'ensemble du périmètre, par les membres de la CLE, en particulier les élus, conformément au bilan des garants.

Des supports vulgarisés pourront aussi en parallèle du contour du rôle de la CLE, porter à connaissance des citoyens les structures accompagnatrices à l'émergence de projets.

Le processus précis, les modalités et le planning associé de concertation continue, intégreront les retours et recommandations des garants, et seront proposés en CLE (prévue à ce stade le 7 novembre).

Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus

- CLE du 7 novembre 2023 : choix des modalités de la concertation continue
- Premier semestre 2024, avant la concertation continue : Supports de sensibilisation sur les contours du SAGE :

Moyens mis en place pour tenir les engagements pris

- Equipe d'animation du SAGE NRG
- Prestataire ECLECTIC pour accompagnement à la concertation continue
- Diffusion Presse et médias
- Relais par les membres de la CLE

2.2. PRECISER LES CONTOURS DU SAGE NRG

Pour préparer cette prochaine étape, il serait également utile de préciser les contours du SAGE NRG * : que peut le SAGE* ? Quelles sont ses ambitions ? Ses limites ? Afin de faciliter le positionnement des citoyen.ne.s.

Réponse du Maître d'ouvrage du SAGE NRG :

La première phase d'état initial diagnostic, ainsi que la concertation préalable, a montré à quel point il est nécessaire de clarifier le rôle d'un Schéma d' Aménagement et de gestion des Eaux, et de la CLE. Cela doit se faire en parallèle d'une clarification essentielle de la gouvernance de l'eau, des différents acteurs et du rôle de chacun, en particulier du positionnement des citoyens.

Il est proposé de réaliser, en préparation de la concertation continue, un document précisant le rôle du SAGE et de la CLE. Il précisera ses limites et possibilités. Ce premier document sera accessible pendant la phase de concertation continue. Ce document se déclinera sous forme très synthétique (flyer 4 pages) et plus complet.

Les ambitions du SAGE relèvent du processus d'élaboration qui est piloté par la CLE. Ces ambitions seront définies dans la stratégie, puis le PADD et le règlement.

Il sera complété par un document et un outil précisant la gouvernance, le rôle et les missions de chacun dans le premier semestre 2024.

Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus

- Premier semestre 2024, avant la concertation continue : Supports de sensibilisation sur les contours du SAGE et de la CLE:

Moyens mis en place pour tenir les engagements pris

- Equipe d'animation du SAGE NRG. Stagiaire sur le sujet de la gouvernance
- Prestataire ECLECTIC pour accompagnement à la concertation continue

2.3. EVALUATION DE LA DEMARCHE ET FACTEURS CLES DE REUSSITE

Afin de pouvoir mettre en place une évaluation de la démarche, puis du programme lui-même, au fil de l'eau et en fin de parcours, il est important de déterminer les facteurs clés de réussite concernant les applications de ce SAGE*, au-delà des ambitions affichées.

Réponse du Maître d'ouvrage du SAGE NRG :

Un document synthétique retraçant les contributions de la concertation sera mis en place. Il sera alimenté au fur et à mesure avec les réponses de la CLE.

Le processus d'élaboration du SAGE intègre la mise en place d'indicateurs de suivi pour la future mise en œuvre du SAGE NRG quand il sera approuvé.

Le groupement EAUCEA/BRUN/MARC accompagne la CLE sur la phase d'élaboration.

En parallèle une évaluation environnementale est réalisée par le bureau d'étude ECTARE, tout au long de l'élaboration du SAGE NRG, conformément à la réglementation applicable.

Ce travail conjoint, de conseil et accompagnement, permet à la CLE d'avoir des propositions qui vont alimenter sa stratégie, et en particulier le choix des leviers qui permettront la plus grande efficacité dans l'application du futur SAGE NRG. Les éléments de la concertation préalable et de la concertation continue à venir alimenteront cette réflexion.

Un travail sera fait par la CLE lors de l'élaboration de la stratégie pour identifier les facteurs clés de réussite concernant les applications du SAGE NRG.

Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus

- A partir de mi 2024 (CLE approbation Tendances et scénarios) : travail sur la détermination des facteurs clés de réussite pour alimenter la stratégie

Moyens mis en place pour tenir les engagements pris

- Equipe d'animation du SAGE NRG pour proposition à la CLE
- Prestataire EAUCEA/BRUN/MARC accompagnement à l'élaboration
- Prestataire ECTARE évaluation environnementale
- Prestataire ECLECTIC sur accompagnement à la concertation citoyenne

2.4. ATELIERS THEMATIQUES ET VISITES DE SITES

Il nous paraît utile que des ateliers thématiques puissent avoir lieu lors de la concertation continue* afin d'approfondir les points évoqués lors de cette concertation préalable. Par exemple, lors de la réunion publique de clôture de la concertation préalable du 8 juin à Arreau, comme suite à une question trop complexe pour une réponse brève et immédiate, il a été annoncé qu'un atelier dans le territoire des Nestes, sur la question des débits et de leur régularité serait organisé, il est donc important qu'il puisse avoir lieu.

Des visites de sites - permettant information et délibération - avaient été préconisées par les garant.e.s, mais dans le délai imparti à la concertation, les visites n'ont pu être organisées. Elles pourraient l'être dans le cadre de la concertation continue*.

Réponse du Maître d'ouvrage du SAGE NRG :

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE NRG, des commissions géographiques et thématiques ont eu lieu en 2022, à l'attention de tous les acteurs de l'eau, avec des visites de sites, pour préciser le travail technique d'état initial diagnostic de la CLE.

Ce type de commissions est prévu afin d'alimenter les travaux de la CLE sur la phase « tendances et scénarios ». Ces commissions seront à la fois thématiques et géographiques, en fonction des éléments qui ressortent du travail technique en cours de la phase « Tendances et scénarios » par le groupement Eaucea/ Brun/Marc pour la CLE, mais aussi des éléments qui ressortent de la concertation préalable.

Ces commissions, réparties sur le territoire, en fonction des enjeux et éléments à partager, sont indispensables pour partager les premiers éléments « Tendances et scénarios » avec les acteurs du territoire et les citoyens. Ils comprendront un temps de travail en salle, et un temps de visite terrain pour illustrer des enjeux particuliers.

La liste de ces commissions, intégrant des visites de sites, sera proposée à la CLE lors de sa séance prévue à ce stade le 7 novembre 2023.

La CLE ne s'interdit pas, en opportunité, d'organiser des visites et autres temps de travail sur site, en fonction de l'avancement de ses travaux.

Enfin, la CLE se fait le relais des événements sur tout le territoire, ces membres peuvent y participer, ou être en partenariat. Dans ce cadre des visites concrètes de sites sont proposées. Une diffusion de l'information de tous ces événements est proposée sur l'ensemble des réseaux sociaux de la CLE.

Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus

- CLE du 7 novembre 2023 : choix des modalités des commissions
- Premier semestre 2024 : mise en œuvre des commissions et visites de sites
- 2024 2025 : organisations de visites de sites en fonction de l'avancement. Relais, partenariats

Moyens mis en place pour tenir les engagements pris

- Equipe d'animation du SAGE NRG
- Prestataire EAUCEA/BRUN/MARC pour les commissions
- Diffusion Presse et médias
- Relais par les membres de la CLE

2.5. INSTANCE DE CONCERTATION CITOYENNE PERMANENTE

La mise en place d'une instance de concertation citoyenne permanente a été demandée déjà lors de l'étude de contexte et réitérée vis à vis des garant.e.s pendant la concertation. Il faut examiner les différentes formes qu'elle pourrait revêtir. Elle pourrait se poursuivre au-delà de la fin de la rédaction du SAGE* et être ainsi associée à l'évaluation de son application.

Réponse du Maître d'ouvrage du SAGE NRG :

La CLE a fait le choix d'ouvrir une concertation citoyenne dès le début de son processus d'élaboration, soit dès la validation de la phase « Etat initial Diagnostic ». Une concertation continue sera mise en place pour élaborer sa stratégie et accompagner jusqu'à la phase d'enquête publique réglementaire. Un travail technique est en cours sur les tendances et scénarios afin d'alimenter la concertation continue.

Des commissions géographiques / thématiques seront mise en place lors de la phase tendances et scénarios, ouvertes à tous les acteurs et citoyen.nes.

Un appel à candidature sera fait en fin de phase tendances et scénarios auprès des citoyen.nes ayant participé à la démarche pour constituer une commission de citoyen.nes représentative du territoire (urbains/ ruraux, sociaux professionnel, homme/ femme, âge...). Cette commission participera à des ateliers spécifiques afin d'alimenter les travaux de la CLE en phase stratégie et PAGD. Les modalités précises seront définies en CLE Il est rappelé que seule la CLE est décisionnaire pour l'élaboration du SAGE NRG. Les travaux de cette commission, tout comme ceux des commissions géographiques ou thématiques, ont pour vocation d'alimenter les travaux de la CLE.

Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus

- A partir de mi 2024 (CLE approbation Tendances et scénarios) : examen des modalités d'une instance de concertation citoyenne permanente

Moyens mis en place pour tenir les engagements pris

- Equipe d'animation du SAGE NRG pour proposition à la CLE
- Moyens externe éventuels complémentaires selon les modalités choisies par la CLE

2.6. ACCESSIBILITE DES DOCUMENTS FINAUX ET GOUVERNANCE DE L'EAU

Accessibilité pour le grand public des documents finaux. Il conviendrait de revenir sur la question de la gouvernance de l'eau, éventuellement réaliser un organigramme des différentes instances qui interviennent et des documents variés qui régissent la politique de l'eau ; de réfléchir dès maintenant à l'accessibilité pour le grand public des documents finaux. Rédaction en parallèle des documents règlementaires d'un « SAGE* pour les nuls » pour rendre lisible cette politique publique essentielle ? Y associer un petit guide de la gouvernance ? (tous sujets qui restent flous)

Réponse du Maître d'ouvrage du SAGE NRG :

L'ensemble des documents liés à l'élaboration du SAGE NRG sont disponibles sur le site internet [Accueil - SAGE \(gers.fr\)](http://gers.fr).

Le sujet essentiel de la complexité de la gouvernance de l'eau et des acteurs du territoire a été relevé par les acteurs de l'eau et les citoyen.nes. Il est donc proposé de travailler à un outil de sensibilisation et de clarification de la gouvernance de l'eau sur le territoire dès 2024.

Cet outil, une fois élaboré par la CLE, sera accessible à toutes et tous via le site internet du SAGE NRG et lors des réunions et évènements du SAGE NRG.

Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus

- A partir de mi 2024 (CLE approbation Tendances et scénarios) : réalisation de document et outil sur la clarification de la gouvernance et des acteurs de l'eau du territoire

Moyens mis en place pour tenir les engagements pris

- Equipe d'animation du SAGE NRG pour proposition à la CLE
- Moyens externe éventuels complémentaires selon les modalités choisies par la CLE

2.7. SITE INTERNET

Laisser le site Internet en fonction et ouvert à la participation (contributions) et l'alimenter jusqu'à l'enquête publique.

Réponse du Maître d'ouvrage du SAGE NRG :

Il est prévu de laisser le [site internet du SAGE NRG \(sage-nrg.gers.fr\)](http://sage-nrg.gers.fr) actif et ouvert tout au long de l'élaboration du SAGE NRG. Un volet concertation a été créé, avec en particulier une page concertation préalable, et une page concertation continue.

Ce site internet est mis à jour régulièrement et permet l'accès à l'ensemble des ressources documentaires liées à l'élaboration du SAGE NRG, à la concertation préalable et continue, puis à l'enquête publique.

Une adresse dédiée sagenrg@gers.fr permet à tout citoyen.ne d'envoyer des contributions.

Une inscription à la newsletter du SAGE NRG est accessible à partir du site internet du SAGE NRG.

Enfin la CLE communique via les réseaux sociaux | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [YouTube](#) | [LinkedIn](#) | [Instagram](#), sur l'avancement de la démarche, l'accès aux documents du SAGE NRG et sur les événements des membres de la CLE et partenaires.

Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus

- Tout au long de la démarche

Moyens mis en place pour tenir les engagements pris

- Equipe d'animation du SAGE NRG

2.8. PRESENTATION DU BILAN DES GARANTS

Le bilan des garant.e.s devra faire l'objet d'une présentation à la CLE*. Une réunion publique dite « de reddition des comptes » suite à la remise de la réponse du M.O.* aux bilans pourrait avoir lieu en préambule du lancement de la concertation continue*.

Réponse du Maître d'ouvrage du SAGE NRG :

Le bilan des garants mis en ligne dès le 7 juillet sur le site internet sage-nrg.gers.fr, a été transmis par courriel à tous les membres de la CLE pour élaborer la réponse.

Une présentation à la CLE du bilan des garants est prévue lors de la CLE qui aura lieu le 7 novembre 2023.

Une réunion publique d'étape, dite de « reddition des comptes » en préambule du lancement de la concertation continue sera mise en place, conformément au bilan des garants.

Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus

- CLE du 7 novembre 2023 : présentation bilan des garants, choix des modalités concertation continue
Premier semestre 2024 : réunion publique au début de la concertation continue

Moyens mis en place pour tenir les engagements pris

- Equipe d'animation du SAGE NRG pour proposition à la CLE
- Prestataire EAUCEA/BRUN/MARC accompagnement à l'élaboration
- Prestataire ECTARE évaluation environnementale
- Prestataire ECLECTIC sur accompagnement à la concertation citoyenne

3. REPONSES AUX SUITES A DONNER A DES INTERROGATIONS AYANT EMERGE MAIS N'AYANT PAS TROUVE DE REPONSES.

Ce paragraphe liste les réponses aux suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse

Pour plus de lisibilité et de suivi, les réponses sont structurées conformément au tableau de synthèse du bilan des garants, transmis le 7 juillet 2023 (Annexe 1 Tableau des demandes de précisions et recommandations des garant.e.s)

3.1. GOUVERNANCE DE L'EAU

Il conviendrait de revenir sur la question de la gouvernance de l'eau, éventuellement réaliser un organigramme des différentes instances qui interviennent et des différents documents qui régissent la politique de l'eau.

Réponse du Maître d'ouvrage du SAGE NRG :

Comme précisé au paragraphe 2.6 lié aux recommandations, le sujet essentiel de la complexité de la gouvernance de l'eau et des acteurs du territoire a été relevé par les acteurs de l'eau et les citoyen.nes. Il est donc proposé de travailler à un outil de sensibilisation et de clarification de la gouvernance de l'eau sur le territoire dès 2024. L'outil de sensibilisation et de clarification devra inclure une forme d'ordonnancement juridique afin de bien sensibiliser sur l'impact du PADD et des règles du SAGE sur la vie des citoyens.

Cet outil, une fois élaboré par la CLE, sera accessible à toutes et tous via le site internet du SAGE NRG et lors des réunions et évènements du SAGE NRG.

Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus

- Second trimestre 2024: réalisation de document et outil sur la clarification de la gouvernance et des acteurs de l'eau du territoire

Moyens mis en place pour tenir les engagements pris

- Equipe d'animation du SAGE NRG pour proposition à la CLE
- Moyens externe éventuels complémentaires selon les modalités choisies par la CLE

3.2. PRECISER LES LIMITES

Le SAGE* a ses limites, cela a été bien répété pendant le processus de concertation mais il conviendrait de préciser comment il compte agir (et quelles sont ses limites de pouvoir/ d'influence) par rapport aux autres acteurs de l'eau ; pour leur proposer de mettre en pratique les actions et les solutions envisagées par les citoyens, afin de faire face à la diminution de la ressource constatée actuellement , amplifiée à moyen terme et aggravée dans le futur par le changement climatique.

Réponse du Maître d'ouvrage du SAGE NRG :

L'ensemble des travaux de la CLE et des retours des citoyen.nes est disponible sur le site du SAGE NRG. L'information de la mise à disposition de ces contributions est faite par l'envoi de newsletter à plus de 1500 acteurs en lien avec l'eau du territoire, avec leurs propres compétences. De plus des informations sur ces contributions sont faites auprès des membres de la CLE, mais aussi lors de

diverses réunions d'informations de la cellule d'animation du SAGE NRG auprès des acteurs du territoire, ou lors d'évènements.

Un document synthétique de 4 pages sera mis en ligne, diffusé et mis à disposition lors de la concertation continue à venir pour préciser le rôle du SAGE et de la CLE.

L'ensemble de ces actions de sensibilisation et d'information sont précisées dans les rapports d'activité annuels de la CLE, et sont disponibles sur le site internet du SAGE NRG.

Chaque acteur avec ses propres compétences peut donc s'approprier ces retours, intégrer ces recommandations dans le champ de ses actions.

Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus

- Second trimestre 2024: réalisation de document et outil sur la clarification de la gouvernance et des acteurs de l'eau du territoire (stage)

Moyens mis en place pour tenir les engagements pris

- Equipe d'animation du SAGE NRG pour proposition à la CLE
- Moyens externe éventuels complémentaires selon les modalités choisies par la CLE

3.3. REPONSES AUX INTERROGATIONS TECHNIQUES EN SUSPEND

Les questions techniques trop complexes ou dont les réponses étaient trop longues, encore en suspens, devront être reportées sur le site de la concertation

Il est convenu avec le M.O*. Que les suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponses seront l'objet de la concertation continue*. Citons par exemple la question du stockage de l'eau (aura-t-on assez d'eau pour « remplir » d'éventuelles nouvelles réserves, quels impacts pour les sols et la biodiversité à long terme, ...), Certaines questions techniques sont encore en cours de rédaction de réponses, le responsable du plan s'est engagé à les publier sur le site au fur et à mesure.

Réponse du Maître d'ouvrage du SAGE NRG :

Les réponses aux questions techniques qui ont été données lors des réunions de concertations ou contributions, et les réponses aux questions n'ayant pas eu de réponse sont en cours de rédaction et seront mises en lignes sur le site du SAGE NRG au fur et à mesure et tout au long de la phase de concertation continue.

Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus

- 2023 - 2024: tout au long de la concertation au fur et à mesure des demandes

Moyens mis en place pour tenir les engagements pris

- Equipe d'animation du SAGE NRG pour proposition à la CLE
- Prestataire EAUCEA/BRUN/MARC accompagnement à l'élaboration